BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Direction des soutiens et des finances

Arrêté du 22 novembre 2018 portant changement d'appellation de la brigade territoriale d'Ancenis (Loire-Atlantique)

NOR: INTJ1828097A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R.15-22 à R.15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1er

La brigade territoriale d'Ancenis (Loire-Atlantique) prend l'appellation de brigade territoriale d'Ancenis-Saint-Géréon à compter du 1^{er} janvier 2019. Sa circonscription est modifiée, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes de la brigade territoriale d'Ancenis-Saint-Géréon exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1°) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 novembre 2018.

Pour le ministre et par délégation : Le général, adjoint au sous-directeur de l'organisation et des effectifs, H. CHARVET

BULLETIN OFFICIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	SITUATION ACTUELLE	SITUATION NOUVELLE
Ancenis	Ancenis La Roche-Blanche Mésanger Pouillé-les-Côteaux Saint-Géréon Vair-sur-Loire	
Ancenis-Saint-Géréon		Ancenis-Saint-Géréon La Roche-Blanche Mésanger Pouillé-les-Côteaux Vair-sur-Loire